

<http://snetap-fsu.fr/Agregation-PLPA-et-PCEA-admis.html>



Agrégation : PLPA et PCEA admis

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Enseignants -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 3 janvier 2011

Date de parution : 21 novembre 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Est-il encore possible, avec des appuis, de rester enseigner au ministère de l'agriculture après obtention de l'agrégation ?

Mon proviseur, en qui j'ai toute confiance, devrait me soutenir, mon inspectrice aussi sans doute, le SNETAP-[FSU](#)...

Ai-je, franchement, des raisons d'y croire un peu ?

Réponse

Habituellement, la [DGER](#) et l'Inspection de l'Enseignement Agricole interviennent auprès du [MEN](#) pour conserver leurs anciens [PCEA](#) ou [PLPA](#), parfois avec succès. Le SNETAP-FSU leur signale les cas qu'ils n'auraient pas répertoriés eux-mêmes.

Cependant, actuellement, c'est le recteur de l'académie d'affectation qui décide en dernier ressort ; tout dépend donc de la situation de son académie en termes de déficit ou d'excédent.